

COMPTE RENDU
DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2018 DE L'ASSOCIATION SYNDICALE
LIBRE DE L'OREE DES GREENS

LACANAU, Le 5 Novembre 2018

Président de séance : Jean Paul ROUMAT, vice Président : Henry de LESTAPIS.

Présents : (28 lots) *Mr et Mme HUET, Mme L MONPOIX, Mr et Mme FAVRE, Mr et Mme ROUMAT,, Mr et Mme TEILHOUT,, Mr BARRIERE, Mr et Mme de LESTAPIS, Mr MAGOUTIER, Mr et Mme MARCET, Mmes PALUE, , Mme CAPELY, Mr REMONGIN, (2lots), Mr DE GREGORIO,, Mme SPORRER, Mr et Mme MAHE, , Mme SINAI. Mr et Mme HUGUET. Mr et Mme YU MAY WONG, Mr et Mme THOREAU, Mr et Mme ALBAN, Mme DILHAC, Mr et Mme HEFFEZ,, Mr et Mme LEVEQUE, Mr et Mme ARCHIMBAUD, Mr et Mme TERRIER,, Mr et Mme BUNEL, Mr LAURENT.*

Représentés : (12 lots) : *Mr et Mme BISSERIE,, Mr et Mme PUECH,, Mr BARBIER, Mr et Mme du VERDIER, Mr et Mme TILLEMANN, Mr et Mme DIDIER FUSAT, Mme FRICKER, Mr et Mme SOUCHAL, Mr et Mme BAUER, Mr et Mme CHEVREUSE, Mr et Mme RENARD, Mr et Mme TAUZIN,*

Absents : (11 lots) *Mr et Mme BRACHET,, Mr et Mme ATGIER, Mme CAVAILLE,, Mr et Mme GERARD, Mr et Mme ALES, Mr BERMES-KLAINE, Mr et Mme CAMP, Mme SEGARD, Mr et Mme HELE, Mr et Mme BOUYE, Mme SPORRER, Mr et Mme WALKER, Mme BARCELLOT, Mr et Mme GAUDRIE.*

L'ensemble des propriétaires présents ou représentés étant de 40 lots, aucun quorum n'étant requis en regard de nos statuts, l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les sujets inscrits à l'ordre du jour qui a été adressé à tous les propriétaires du Lotissement.

En matière de communication , les délais légaux d'information relatifs à la tenue de l'Assemblée Générale ont été respectés (cf statuts)

Le Président n'a pas reçu de questions écrites dans un délai de 3 jours avant la réunion (cf statuts).

1 / Introduction du Président :

Le Président déclare ouverte la 30 ème Assemblée Générale de l'Association Syndicale libre de l'Orée des Greens et souhaite la bienvenue à Monsieur et Madame Gaudrie. nouveaux propriétaires du Lot 30 .

Cet exercice s'est déroulé sans difficultés majeures et les projets présentés lors de l'AG de 2017 ont été réalisés conformément aux prévisions cela étant deux dossiers encore en cours d'instruction. Ils ont déjà été débattus lors d'Assemblées Générales précédentes il s'agit :

- 1 / Du panneau de publicité de l'hôtel du Golf situé à l'entrée de notre propriété.
- 2 / De l'abonnement à EDF non repris par la Mairie à ce jour.

1 / Le Panneau de Publicité.

La Mairie de Lacanau nous a spécifié par écrit que ce panneau était non conforme avec le nouveau plan de Publicité édicté par la Mairie.

La Mairie procède actuellement sous la contrainte à l'enlèvement de certains panneaux

Nous ne savons pas si celui de l'hôtel est concerné dès à présent et par quel délai quant à son enlèvement: 2 ans ou 6 ans.

Nous avons désormais un écrit entre notre ASL et la Direction de Best Western et des échanges de mails qui matérialisent l'accord passé oralement il y a quelques années.

Nous avons pris certaines précautions en exigeant de la Direction de Best Western que ce panneau ne soit pas changé afin d'être mis en conformité avec la nouvelle identité visuelle du Groupe Best Western comme ils l'envisageaient.

Nous sommes convenus d'attendre la réaction de la Mairie sachant que Best Western est d'ores et déjà dans le collimateur de la Mairie en raison du nombre important de panneaux considérés comme illégaux implantés dans la commune.

2 L'abonnement EDF(Réseau TV)

Evoqué l'an passé nous pensions que ce sujet était définitivement derrière nous après avoir reçu un courrier de la Mairie de Lacanau nous annonçant que la démarche de reprise auprès de l'EDF était lancée et que nous n'avions quant à nous, pas d'autres démarches à entreprendre.

Courant août nous avons à nouveau reçu une correspondance de l'EDF nous demandant de régulariser les sommes dues assorties d'environ 50€ de pénalités de retard soit un total de 248,63€

Nous avons bien entendu rencontré la Mairie de Lacanau à deux reprises au cours des mois de septembre et d'octobre 2018, qui en notre présence a contacté l'EDF .

A l'issue de ces deux entretiens nous avons désormais une compréhension globale de ce dossier qui se révèle complexe.

Nous en retraçons succinctement la genèse:

1 / Lors de notre première intervention auprès de la Mairie il y a environ 18 mois, la Mairie de Lacanau nous a répondu qu'elle prenait en charge cet abonnement et que nous n'avions pas de démarches à entreprendre .

l'EDF, contactée par nos soins par Lettre recommandée a simplement accusé réception du courrier mais n'a jamais répondu sur le fonds à notre demande, silence que nous avons interprété comme une clôture du dossier.

2 / A la réception d'une nouvelle facture au cours du premier trimestre de l'année nous recontactons l'EDF par téléphone qui nous réponds par écrit le 8/03/2018. que le dossier n'est toujours pas repris par la Mairie de Lacanau. Une nouvelle fois interrogée par nos soins cette dernière nous réponds que le nécessaire est fait et que le dossier est repris.

3 / Août/sept 2018 nous recevons un rappel de l'EDF de 248,63€ évoqué çï avant qui déclenche de notre part deux nouvelles interventions auprès de la Mairie mais surtout des échanges entre la Mairie et EDF en notre présence.

Il s'avère alors :

- Que la Mairie de Lacanau a bien repris ce Point de Livraison mais en le confiant à un opérateur qui n'est pas EDF.
- Que notre point de Livraison est toujours au nom de l'ASL Orée des Greens car nous n'avons pas clôturé notre contrat.

L'électricité a donc été payée en double par la Mairie auprès de son opérateur privé et doit être payée par l'ASL ODG auprès d'EDF tant que le contrat n'est pas résilié.

En date du 30 octobre 2018 nous avons par lettre recommandée demandé la clôture de notre contrat auprès d'EDF et réglé la somme due de 248,63€ qui figure dans notre budget prévisionnel de 2019.

Nous pensons désormais que ce dossier litigieux est définitivement clos.

Chers Amis, avant de confier la gestion de notre Association à une nouvelle équipe de propriétaires bénévoles je souhaite remercier très sincèrement mon ami Henry de Lestapis qui durant ces trois années a toujours été présent et n'a pas ménagé ses efforts pour servir notre collectivité.

Comme nos prédécesseurs nous avons oeuvré avec le souci de défendre les intérêts de l'ASL Orée des Greens et conduit notre mission gracieusement, sans imputer de charges (carburant, économat ...) à notre Association.

Nous formulons tous nos vœux de succès à la nouvelle équipe à qui nous allons accorder notre confiance et souhaitons que ces nouveaux bénévoles bénéficient durant leur mandat de toute notre considération, de toute notre empathie et de toute notre tolérance.

2 / Approbation du Compte rendu de l'Assemblée générale du 29 Octobre 2017

Ce document adressé à tous les propriétaires en cours d'année est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

3 / Approbation des comptes de l'exercice 2018 :

Le document sera annexé au CR de l'AG et adressé participants .Il est commenté en séance par le Président.

Le Bilan Financier de l'année 2018 est adopté à l'unanimité des présents ou représentés.

4 / Election d'un nouveau Bureau: vote.

Nous avons deux candidatures pour constituer le nouveau Bureau qui gèrera l'ASL Orée des Greens de Novembre 2018 à Novembre 2021il s'agit de :
Messieurs Jean François REMONGIN et Monsieur Laurent DE GREGORIO.

A l'issue de leurs présentations respectives le nouveau Bureau est élu à l'unanimité des présents ou représentés

5 / Budget prévisionnel de l'année 2019:

Ce document est commenté par le Président et présenté au nouveau Bureau et aux participants.

Le Budget prévisionnel est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

6 / Appel de Fonds 2019:

En regard de la situation de notre trésorerie, le nouveau Bureau propose de reconduire l'appel de fonds à l'identique de l'année précédente soit 100 € par lot et demande aux propriétaires de s'acquitter au plus vite de ce paiement soit par virement sur le compte de l'ASL ouvert sur les livres du Crédit Agricole de Lacanau ou par chèque.

La Direction du Bureau nouvellement élu procèdera à une relance des éventuels retardataires sous quinzaine.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par les présents et représentés.

6 / Rappel des obligations de débroussaillage des propriétaires et des risques d'incendie.

Comme lors de chaque Assemblée Générale nous rappelons les obligations des propriétaires de lots.

Le débroussaillage doit être réalisé chaque année avant l'été.

7 / Point sur l'intervention auprès de la Mairie au sujet de la signalisation routière au sein de notre Lotissement

Le propriétaire du lot 19 relate les divers échanges qui ont eu lieu en Conseil de quartier concernant ce sujet sensible.

Le but recherché consiste à limiter la vitesse des véhicules sur la voie de la Corniche des Greens aux deux entrées de l'Orée des Greens en apposant des panneaux de priorité aux deux croisements avec notre voie tertiaire.

Monsieur le Maire a été saisi de cette demande.

Le propriétaires présents se déclarent majoritairement hostiles à la pose de ralentisseurs.

8 / Questions diverses:

En l'absence de questions posées dans le cadre de nos statuts sont néanmoins évoqués les problèmes :

1 / Du verrouillage des serrures des poubelles qui ne réponds pas à la problématique des saccages des sangliers,

Un propriétaire propose qu'une intervention soit faite auprès de la SMICOTOM afin que les horaires de ramassages s'opèrent en cours de journée et non le matin très tôt.

2 / Nettoyage des trottoirs: un propriétaire demande à ce qu'une information préalable circule annonçant la date du nettoyage en objet.

9 / Conclusion de l'Assemblée Générale par le Bureau nouvellement élu.

La Direction nouvellement élue remercie l'ancienne équipe et formule des vœux pour que notre Association continue à vivre dans une ambiance harmonieuse.

LACANAU, Le 5 Novembre 2018